14 rue du Leinster
CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

CDA - Code de déontologie

Saison 2020/ 2021

Septembre 2020

TABLEAU DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES EN FONCTION DES MANQUEMENTS, ABSENCES OU PROBLEMES CONSTATES

Manquements administratifs		
a) Absence de rapport ou rapport envoyé hors délai (1) sur Exclusion, Réserve Technique, Terrain impraticable, Absence d'équipe Est également pris en compte le cas d'absence de fourniture de rapport suite à une demande express d'une Commission.		
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement
2ème fois	Malus de 15 points	Avertissement
3ème fois	Malus de 20 points	Avertissement
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition
b) Absence Observations après match sur feuille de match, Rapport insuffisamment argumenté, Incohérence entre feuille de match et rapport		
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement
2ème fois	Malus de 15 points	Avertissement
3ème fois	Malus de 20 points	Avertissement
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition

Problèmes de convocation de match		
a) Non respect du délai de prévenance		
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement
2ème fois	Malus de 15 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition
3ème fois	Malus de 20 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 3 journées de compétition
b) Absence à un match non excusée (2)		
1ère fois	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition
2ème fois	Malus de 40 points	Pas de désignation pour 2 journées de compétition
3ème fois et plus	Malus de 40 points	Pas de désignation pour une période de 2 mois

Absence au stage annuel				
Absence excusée (2)			Rétrogradation d'un niveau	
Absence non excusée	Malus de 65 points	Non désignation	Rétrogradation d'un niveau	Aucune promotion en fin de saison
Au bout de 2 années d'absence au stage annuel : proposition de non renouvellement				

(1) délai maximal pour envoi du rapport : 48 heures après le match
(2) absence excusée si certificat médical ou de travail envoyé dans la semaine suivant l'absence

Absence non justifiée ou refus de répondre à une convocation d'une commission				
1ère fois	Malus de 25 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
2ème fois et plus	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
Pour toute convocation, le résultat de la sanction sera transmis à l'arbitre par courriel avec copie à son club				

Problèmes d'indemnités perçues			
Frais de déplacement et/ou indemnité de mission perçus à tort			
1ère fois	Malus de 10 points	Avertissement	Remboursement sous 15 j
2ème fois	Malus de 15 points	Pas de désignation pour 1 journée de compétition	Remboursement sous 15 j
3ème fois	Malus de 20 points	Pas de désignation pour 3 journées de compétition	Remboursement sous 15 j
4ème fois et plus	Malus de 25 points	Pas de désignation pour 6 journées de compétition	Remboursement sous 15 j
Cette sanction administrative est cumulable d'une saison sur l'autre.			
En cas de non remboursement dans le délai imparti, l'arbitre sera suspendu jusqu'au remboursement du trop perçu			

Problèmes de comportement				
a) Conduite inconvenante - Propos injurieux, grossiers ou blessants envers arbitre et/ou dirigeant				
1ère fois	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
2ème fois	Malus de 40 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
3ème fois et plus	Malus de 60 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
b) Conduite violente - comportement non conforme aux règles de déontologie				
1ère fois et plus	Malus de 65 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	
c) Propos injurieux, grossiers ou blessants envers acteur du football ou membre d'un centre de gestion du football proférés sur les réseaux sociaux				
1ère fois et plus	Malus de 25 points	Convocation de l'arbitre	Suspendu jusqu'à audition	

Notes :
Tout arbitre se voit attribuer en début de saison un capital points de 130 points.
La sanction Pas de désignation sur 1 ou plusieurs journées de compétition inclue obligatoirement 1 journée de championnat